Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260409-2026_090426_19-DE

delib_2026_09042026_19

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 9 Avril 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 02/04/2026
Date de la publication : 02/04/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 13/04/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie – Mme LALONNIER Marjorie
ABSENTS EXCUSÉS : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)***
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : Mme BRAULT Virginie

1. DEVIS DE L'ENTREPRISE « SCOP VASSAL » POUR L'ENTRETIEN DU PLATEAU SPORTIF 2026-2027

Monsieur le 3ème Adjoint informe que l'entreprise « SCOP Vassal » de Cardroc a, comme les années précédentes, proposé un devis pour l'entretien annuel des espaces verts au niveau du plateau sportif.
Cette proposition se limite à la tonte des parties enherbées accessibles, aucun travail de taille n'est prévu ni l'entretien du sous-bois ou chemin proche du ruisseau.
Ce devis est valable pour une période d'un an, à savoir du 1er Mars 2026 au 28 Février 2027.

Il se présente comme suit :

Tonte des pelouses (équivalant à 13 - 15 tontes) :	**3 500 € HT**
Tonte mulching selon possibilité	
Mise en déchetterie déchets verts	
TVA :	700€
Total TTC : 4 200 €	

Virginie BRAULT demande si le tarif est le même que les autres années.
Il est répondu qu'en effet, le tarif est le même depuis de nombreuses années.
Virginie BRAULT indique que pour l'année prochaine, elle pourrait demander un devis à « La Bretèche » de Saint Symphorien pour avoir un comparatif et refaire le point.
René FROGER demande si l'entreprise réalise vraiment 13 à 15 tontes sur l'année.
Anne LE MER indique que oui, l'entreprise intervient plus fréquemment au printemps par exemple, parfois à 2 semaines d'intervalle selon la pousse. Le travail est très bien réalisé.
Serge MILLET pense que pour les années futures, une réflexion sera à porter sur le fait de proposer ce travail à l'agent technique, avec un équipement adapté type tracteur tondeuse.
Anne LE MER indique que dans cette hypothèse, il faudra penser à un lieu de stockage adapté pour la machine.
Ces diverses remarques méritent réflexion pour les prochaines années.

delib_2026_09042026_19

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260409-2026_090426_19-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise « SCOP VASSAL » pour un montant de 3 500 € HT (soit 4 200 € TTC) tel que présenté ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis désigné ci-dessus.**

Le Maire,
Serge MILLET



La secrétaire de séance,
Virginie BRAULT

